



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 11 OCTOBRE 2016

**Présents :** Mmes BOURDELLÈS, DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ, MILLAN, VALLÉRIE - MM LAIGNEL, BÉNARD, DELAFOSSE, DUCLOS, LANDREIN, LE GRAND, LE TIRANT, POINTE

**Pouvoirs :** M GUIVARC'H donne pouvoir à M LAIGNEL  
M BRIBET donne pouvoir à M DUCLOS

**Secrétaire de séance :** M Philippe LANDREIN

La séance s'ouvre à 20h30

**Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du mardi 13 septembre 2016 à l'unanimité**

### **DELIBERATIONS**

#### **1. Retrait de la communauté de communes de CABALOR du SDEC Energie**

M LANDREIN expose que la Communauté de communes de CABALOR est adhérente au SDEC ENERGIE uniquement pour la compétence éclairage public. Elle a sollicité son retrait du Syndicat pour le 31 décembre 2016.

En effet, conformément à la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), le préfet du Calvados met en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Parmi les nouvelles Communautés de communes, celle issue de la fusion des Communautés de communes de CABALOR, de l'Estuaire de la Dives et de COPADOZ n'exercera pas cette compétence éclairage public.

Lors de son assemblée du 2 juin 2016, le Comité syndical du SDEC ENERGIE a approuvé ce retrait.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le retrait de la Communauté de communes de CABALOR du SDEC ENERGIE.

M Philippe LANDREIN ne prend pas part au vote

Vote : 11 pour, 2 abstentions

Arrivée de M Guillaume le Tirant à 20h45

#### **2. Adoption des nouveaux statuts du SDEC**

M LANDREIN expose que le contexte législatif et réglementaire, en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale, nécessite l'adaptation des statuts du SDEC ENERGIE dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 6 septembre 2016, le Comité syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

M LANDREIN procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndicat du SDEC ENERGIE. Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les nouveaux statuts du SDEC ENERGIE

M Philippe LANDREIN ne prend pas part au vote

Vote : 11 pour, 3 abstentions

### **3. Redevance pour l'occupation du domaine public pour le transport du gaz pour l'année 2016**

M le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC Energie auquel notre commune adhère a permis la revalorisation de cette redevance.

M le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de distribution de gaz.

Il propose au Conseil municipal :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente, à 116 €,
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz.

Vote : adopté à l'unanimité

### **4. Autorisation à M le Maire de signer la charte bas normande d'entretien des Espaces Verts**

M POINTE explique le principe de la Charte d'entretien des espaces publics et propose de choisir entre 3 niveaux d'exigence.

M le Maire propose d'adhérer au niveau 1 de cette charte et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les termes du niveau 1 de la charte et autorise M le Maire à la signer,

Vote : 11 pour, 1 contre, 3 abstentions

### **5. Accord sur le principe d'une cession d'une partie d'un terrain chemin des Saules pour la réalisation d'une placette de retournement**

M LAIGNEL explique les raisons de cet accord :

- Cession de 565 m<sup>2</sup> à la commune pour 1 euro symbolique afin d'effectuer une zone de retournement
- Une étude chiffrée sera demandée au cabinet ACEMO qui est en charge du suivi des études de la voirie à la communauté de communes
- Convention pour prise en charge de la parcelle à voir avec le propriétaire

M LAIGNEL demande l'accord du conseil pour continuer les discussions sur les modalités de la cession.

Vote : adopté à l'unanimité

### **6. Attribution d'une gratification pour le personnel en contrat aidé**

M le Maire propose une aide pour l'année 2016,

- d'un montant de 300 € pour l'agent en emploi d'avenir versé en octobre 2016
- d'un montant de 100 € pour l'agent en CAE versé en décembre 2016

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'attribuer la gratification.

Vote : adopté à l'unanimité

### Compte rendu des commissions et informations

#### Dates à retenir

- CMJ – 1<sup>ère</sup> réunion samedi 8 octobre, prochaine le 18 octobre à 18h30
- Soirée halloween le 28 octobre en préparation (CMJ)
- Réservation de la salle pour l'association le 18 octobre à 20h afin de définir le programme annuel
- 12 octobre : délégation béninoise présente à Baron sur Odon
- 6 novembre : richesse d'Automne
- 18 novembre : soirée beaujolais
- 19 novembre : initiation à la réalisation des couronnes de l'Avent
- 27 novembre : foire à la puériculture
- 2 décembre : soirée jeux de société (CMJ)

#### Nouvelles élections dans les associations

- APE : M Gilles GARCIA est élu nouveau président
- Association des Godillots : M Jean BOULANGER est élu nouveau président

Rifseep : nouvelle mise en place des indemnités des agents de la commune. Le législateur a mis en place un nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et Engagement Professionnel. Mme Lopez précise qu'il ne peut être appliqué en l'état à l'heure actuelle.

Sigrso : les repas sans viande de porc sont en augmentation. La Sigrso propose de revoir sa façon de préparer les plats, à la semaine afin d'équilibrer les coûts de fabrication pour ne pas pénaliser les autres.

Syndicat de transport d'Evrecy : problème de modification du circuit sur la sortie de 16h05 du collège.

Recensement à prévoir sur Baron en début d'année prochaine. Mme Isabelle MILLAN est nommée coordonnateur, 2 agents recenseurs devront être nommés.

Travaux chemin des Vilains : travaux en cours : bordurations à venir et revêtement semaine 42,

Délimitation de la voirie communale pour communiquer à la CCEOO, intégration du chemin des Longues Rayes,

CREADIMM doit signer le compromis de vente pour la parcelle privée dans les prochains jours.

#### PLU

- Le maire a rencontré la DDTM, elle propose une modification avec enquête publique. La DDTM ne voit pas d'erreur matérielle,
- Zone d'éboulement de 100m d'après la DREAL,
- Un RV avec le cabinet de maître d'œuvre, la DDTM, la mairie et l'équipe de la carrière semaine 42,

Lotissement des Fresnes : EDIFIDES a réalisé l'accès au lotissement, revoir l'éclairage public, les espaces verts : réunion avec TECAM à prévoir.

**Urbanisme**

Dépôt déclaration préalable : Néant

Dépôt de permis de construire : Néant

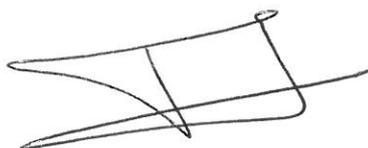
Dépôt de certificat d'urbanisme : 14 chemin Constantin James – AA 128  
Tourmauville – C274 – C279

Le prochain conseil aura lieu le mardi 8 novembre à 20h30.

La séance est levée à 23h30

**Le secrétaire de séance**

**Philippe LANDREIN**



**Le Maire**

**Georges LAIGNEL**

